

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de l'Adjudant SAGBO-COHOUVI Essou Paul au grade de Sous-Lieutenant d'active.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
- VU l'Ordonnance n° 70-42/CP/DN du 24 Juillet 1970 portant organisation générale de la Défense Nationale ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets n°s 73-121 et 73-260 des 30 Mars et 18 Août 1973 qui l'ont modifié ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est nommé au grade de Sous-Lieutenant d'active pour prendre rang du 1er Octobre 1972

OFFICIER D'ADMINISTRATION

- Adjudant SAGBO-COHOUVI Essou Paul.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

FAIT à COTONOU, le 5 septembre 1973  
pour le Président de la République absent,  
le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation, chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

PR 6 - SGG 4 - MINISTERES 11 - EMAT 20 - EMSC 2 - DB.DC.CF. SOLDE 4 -  
IAA. Gde. Chanc. DCCT 3 - Dep. Dtion-Stat-DGAJL 6 - Cab.Mil. 2 CS.6 -  
DIM 2 - EMAGEND.3 III 1 Trésor.4 - DI.8 - JORD.1 - Interessé 1  
IGF 1